PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2022

Date de convocation: 31 août 2022

Présents: Maryse AUBRY, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Frédérique PELLISSIER,

Carinne PICCA, Elisabeth SACIER, Alfred SAPONE,

Excusés: Nancy SAPONE pouvoir à Alfred SAPONE, Nadine BLANCHARD, Laurent GIRARD-

BEGUIER, Stéphane SIMON

Absents: Romain BERGIER, Jérôme CICILE

Secrétaire: Elisabeth SACIER

1) TRAVAUX DE SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE 2^E PHASE : DEMANDE DE SUBVENTION

Carinne PICCA présente le projet de la 2^e phase des travaux de sécurisation de la traversée du village ainsi que le devis de l'entreprise ZIGZAG Signalisation, qui s'élève à 3 395.40€ HT. Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet ainsi que le devis correspondant.

Toutefois, les membres du conseil municipal souhaitent qu'un comptage de vitesse soit établi à l'issue de ces travaux afin d'évaluer si les travaux effectués sont suffisants ou s'il faut réfléchir à une autre méthode pour ralentir les véhicules qui traversent le village beaucoup trop vite. Monsieur le maire confirme qu'il saisira les services du département pour ce comptage.

Délibération 37/22

OBJET: 2° PHASE DE LA SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE – DEMANDE DE SUBVENTION

Carinne PICCA, adjointe au maire, déléguée au travaux, expose le programme de la 2^e phase de la sécurisation de la traversée du village aux membres du conseil municipal.

Elle présente également le devis de l'entreprise ZIGZAG Signalisation pour un montant de 3 395.40€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le programme exposé ci-dessus

CONFIE les travaux à l'entreprise ZIGZAG Signalisation pour un montant de 3 395.40€ HT

SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre des Amendes de police

PRECISE que les dépenses sont inscrites à la section d'investissement du budget 2022 de la commune

CERTIFIE que les travaux portent sur des voies communales

DEFINIT le plan de financement comme suit :

Aide concernée	Montant éligible	Pourcentage	Montant de l'aide plafonnée
Amendes de police	3 395.40€	50 %	1 697.70€
Total des aides			1 697.70€
Autofinancement			1 697.70€

La secrétaire de séance, Elisabeth SACIER Le maire, Fabien BONING